

PROJET DE RÉFORME PARLEMENTAIRE



18 février
2021

Présenté par Martin Ouellet, leader du
troisième groupe d'opposition

Projet de réforme parlementaire

PRÉSENTÉ PAR MARTIN OUELLET, LEADER DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION



Le Québec a beaucoup changé depuis 2009, année de la dernière refonte de notre Règlement.

La transition démographique et générationnelle a mené au remplacement du bipartisme par une pluralité de l'offre politique et à une meilleure représentation féminine au Parlement (en date du 1^{er} mars 2020, les femmes formaient 44 % de la députation).

D'une part, jamais les valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes, de conciliation travail-famille et le besoin d'une plus grande transparence n'ont été autant d'actualité au sein de notre institution. D'autre part, la pandémie de COVID-19 a accéléré la numérisation de nos échanges, et ce, dans toutes les sphères d'activité et du monde du travail.

Par conséquent, il devient essentiel de revoir notre Règlement, non seulement pour tenir compte de tous ces changements sociétaux et technologiques, mais également pour actualiser le siège et l'exercice de la démocratie québécoise, et en garantir tant la pertinence que la pérennité, au bénéfice des générations futures.

Fort de son héritage considérable en matière de réforme démocratique et, surtout, de son incroyable capacité de modernisation et d'adaptation, comme l'ont démontré ses membres au cours des derniers mois, le Parti Québécois souhaite mettre en avant des propositions visant la recherche d'un équilibre entre l'efficacité législative, nécessaire au fonctionnement d'un État de droit moderne, et le besoin de préserver la proximité et la représentation des citoyens au sein de LEUR Assemblée nationale.

À nos yeux, il est par ailleurs fondamental de maintenir un équilibre démocratique entre le gouvernement et les membres du législatif, en vue de préserver une saine séparation des pouvoirs. Ultimement, ce sont les citoyens qui en sortiront gagnants.

Nos quatre grandes priorités pour la présente réforme parlementaire sont :

Mieux refléter la réalité politique moderne et le Québec d'aujourd'hui

L'Assemblée nationale doit mieux refléter la réalité vécue par les Québécois et les Québécoises, être mieux adaptée aux valeurs de notre époque. Par exemple, pour parvenir à une meilleure conciliation travail-famille, un concept trop longtemps mis de côté, il est temps de mettre en place un service de halte-garderie pour les députés et le personnel de l'Assemblée nationale.

Mieux séparer les pouvoirs et contrôler l'action gouvernementale

La démocratie est le meilleur système; elle doit être préservée. Afin de maintenir la séparation des pouvoirs et de permettre que s'exprime un véritable contre-pouvoir au premier ministre, nous proposons, notamment, la création d'un poste de directeur parlementaire du budget; ainsi, les Québécois auront l'heure juste sur la situation budgétaire du Québec, au-delà de la créativité comptable du ministère des Finances.

Un Parlement plus efficace

L'efficacité, pour un Parlement, ne correspond pas nécessairement à l'accélération de l'agenda législatif du gouvernement. Nos propositions, en plus d'insister sur l'importance d'implanter au plus vite un Parlement numérique, visent à permettre aux partis d'opposition de jouer leur rôle plus efficacement – non seulement sur le plan de la surveillance de l'action gouvernementale, mais aussi auprès de leurs citoyens en circonscription.

Un Parlement ouvert aux Québécois

De nombreux citoyens ont le sentiment que leur rôle dans la vie politique québécoise se limite à voter une fois tous les quatre ans, et qu'ils sont, entretemps, mis de côté et impuissants. Nos propositions visent à donner aux Québécoises et aux Québécois un plus grand rôle dans la joute démocratique, une plus grande influence sur les sujets et priorités dont débattent les parlementaires.

En tant que député de René-Lévesque et leader parlementaire du Parti Québécois, c'est avec un grand plaisir que je participe à ces importants travaux, au bénéfice de notre vie démocratique.

Bonne lecture et bonne réflexion!

Martin Ouellet

Député de René-Lévesque

Leader parlementaire du Parti Québécois

MIEUX REFLÉTER LA RÉALITÉ POLITIQUE MODERNE ET LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI

1- Instaurer un congé parental pour les députés et offrir un service de garde au parlement

Le Québec et les Québécois changent. Pour lutter contre le cynisme et le risque de désintérêt de la population pour les débats qui s'y tiennent, il est primordial que nos institutions démocratiques essentielles, comme l'Assemblée nationale, se modernisent et s'adaptent à ces changements.

Siéger au Parlement et représenter ses concitoyens, cela ne devrait pas être incompatible avec la vie de famille. Nous considérons normal et souhaitable de faciliter le plus possible la participation des jeunes parents aux travaux parlementaires, plus particulièrement encore pour les femmes; celles-ci, trop souvent, voient leurs charges familiales représenter un frein à leur pleine participation à notre vie démocratique. Le Parti Québécois défendra donc la mise en place d'un véritable régime de congé parental pour les députées et les députés qui accueilleront l'arrivée d'un enfant pendant leur mandat.

2- Abolir le serment à la reine

Les sondages le démontrent, année après année : les Québécois ne voient plus l'utilité de la monarchie et sont prêts à passer à autre chose. Nous proposons donc d'agir et d'abolir une fois pour toutes l'obligation de prêter serment à la reine du Canada. Les députés de l'Assemblée nationale ne sont redevables qu'aux citoyens et citoyennes du Québec, leurs commettants.

3- Revoir les critères de reconnaissance des groupes d'opposition (6 députés ou 10 % des votes)

Les critères de reconnaissance d'un groupe parlementaire doivent être assouplis, pour tenir compte de la pluralité des options et des courants politiques. Ainsi, nous réduirions le recours aux négociations, appelées à se multiplier, quant à l'obtention d'une telle reconnaissance, et nous jouirions d'une plus grande prévisibilité.

MIEUX SÉPARER LES POUVOIRS ET CONTRÔLER L'ACTION GOUVERNEMENTALE

4- Créer un poste de directeur parlementaire du budget

Dans notre système parlementaire de tradition britannique, le gouvernement, en particulier lorsqu'il est majoritaire, peut parfois donner l'image d'une toute-puissance; entre deux élections, cela a parfois pour effet de démotiver les citoyens à participer aux débats, voire à les susciter.

Il nous apparaît donc essentiel de rééquilibrer les rôles, pour démontrer aux citoyens qu'il existe un véritable contre-pouvoir au premier ministre et à son gouvernement.

Les Québécois sont fatigués des présentations budgétaires où le génie comptable sert davantage à embellir l'état des finances publiques qu'à donner un juste portrait de la situation financière.

Rappelons d'ailleurs que le 13 novembre 2019, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une résolution demandant la création de cette importante fonction. Il suffit maintenant de trouver la volonté politique d'agir pour concrétiser ce souhait, même indépendamment de la présente réforme parlementaire.

5- Faire de chaque mercredi la « journée de l'opposition »

C'est bien connu, les oppositions n'ont à peu près aucun contrôle sur l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée, à l'exception d'un court débat de deux heures chaque mercredi et des interpellations du vendredi. De plus, les projets de loi déposés par les députés ne sont pratiquement jamais soumis au débat, et encore moins adoptés.

Pour remédier à ce déséquilibre, nous proposons qu'une journée par semaine soit laissée à l'initiative des partis d'opposition, qui pourront alors décider des sujets à l'ordre du jour. Les débats de fin de séance et les interpellations seraient remplacés par une séance au Salon bleu afin de permettre aux députés de questionner un ministre, lequel devra effectuer une reddition de comptes.

Avec notre proposition, nous sommes convaincus que les préoccupations des citoyens du Québec seraient mieux reflétées dans nos débats parlementaires.

6- Revoir le fonctionnement de l'étude des crédits

L'étude des crédits est fondamentale dans notre vie parlementaire; c'est l'occasion, pour le gouvernement, de faire une reddition de comptes digne de ce nom sur sa gestion, avant que les parlementaires adoptent le cadre de dépenses des crédits budgétaires. Cet exercice découle directement du combat mené par les patriotes, qui réclamaient un gouvernement « responsable ».

Malheureusement, la moitié du temps accordé à l'étude des crédits est réservée aux députés issus du gouvernement, ce qui a souvent donné lieu à des échanges pour le moins insatisfaisants.

Nous proposons donc d'augmenter le temps alloué aux partis d'opposition lors de l'étude des crédits, pour le faire passer à 120 heures. La durée totale de l'exercice serait aussi revue à 150 heures, au lieu des 200 prévues actuellement, ce qui permettrait de libérer du temps de commission pour l'agenda législatif du gouvernement.



UN PARLEMENT PLUS EFFICACE

7- Garantir 10 questions par période des questions, au lieu de l'actuelle limite de 45 minutes, et permettre les rappels au règlement

Actuellement, la durée de la période des questions et réponses orales étant fixe, le temps consacré aux rappels au règlement vient limiter le nombre de questions pouvant être posées. Or, il nous semble important de protéger le nombre de questions posées à chaque séance, la période des questions demeurant un élément central du rôle de contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée nationale. C'est pourquoi nous proposons que la période des questions prenne fin seulement lorsque les 10 questions prévues ont été posées et ont obtenu une réponse. Chaque membre de l'Assemblée a la responsabilité de se comporter de manière respectueuse en Chambre, mais il va de soi que la présidence pourrait intervenir en cas de débordement majeur.

8- Tenir une séance de travail préliminaire pour organiser l'étude des projets de loi

Un État de droit moderne comme le nôtre implique un corpus législatif et réglementaire imposant. Avant leur adoption, l'examen des projets de loi par l'Assemblée nationale doit permettre de répondre aux exigences que cela comporte dans un délai raisonnable, tout en évitant que l'exercice se transforme en autoroute au service unique du gouvernement.

Notre proposition vise donc à fournir des outils pour faciliter l'organisation des travaux parlementaires et identifier rapidement les points de convergence et de divergence sur les différents projets de loi, tout en permettant de maintenir un contrôle efficace de l'action gouvernementale par les groupes d'opposition.

La prévisibilité des travaux parlementaires est essentielle; mieux les membres sont préparés, plus efficace sera le Parlement. Nous croyons qu'en remplaçant les échanges informels actuels par une procédure plus ouverte et transparente, nous parviendrons plus facilement à des ententes sur l'organisation des travaux, tout en tenant compte des contraintes et des préoccupations des groupes parlementaires.

9- Accorder un délai minimum de 14 jours pour les convocations en consultations particulières

Participer aux consultations particulières en lien avec des projets de loi parfois très complexes peut représenter un défi important pour plusieurs organismes de la société civile, qui disposent rarement des moyens et des ressources pour se préparer adéquatement, vu les délais parfois très courts.

Évidemment, la pleine participation des groupes et leur bonne préparation sont de nature à aider les parlementaires dans l'étude des projets de loi; leur éclairage est le plus souvent essentiel. Il n'y a donc aucun avantage à écourter les délais de convocation pour les consultations particulières, si cela entraîne le désistement de groupes.

10- Passer au « Parlement sans papier », au vote électronique en présence, et revoir la configuration du Salon bleu

La pandémie de COVID-19 a grandement accéléré la numérisation du monde du travail. L'Assemblée nationale n'y échappe pas, et la présente réforme parlementaire est l'occasion de pérenniser les changements mis en œuvre pendant la pandémie. Nous aurions, par exemple, tout avantage à réduire le recours aux documents papier, à permettre aux députés d'avoir accès aux documents électroniques depuis leur siège, et à instaurer une procédure de vote électronique sur place. Enfin, considérant les travaux de rénovation à venir au Salon bleu, il pourrait être opportun de revoir la disposition des banquettes pour mieux refléter le multipartisme.



11- Éliminer les séances des commissions les lundis et les vendredis

Les membres de l'Assemblée n'assument pas seulement les fonctions de législateurs et de contrôleurs de l'action gouvernementale; ils servent aussi d'intermédiaires entre les citoyens et leur gouvernement. Le travail en circonscription est tout aussi important que les travaux parlementaires, et il est essentiel de garantir aux citoyens des moments où leur député est disponible pour les rencontrer.

Bien que les lundis et les vendredis ne soient pas des journées de travaux parlementaires réguliers, il demeure possible que les députés soient convoqués pour participer à certains travaux en commission parlementaire, causant ainsi le report ou l'annulation de rencontres ou d'activités en circonscription, donc de l'incertitude.

Afin de favoriser une plus grande prévisibilité, à la fois pour les députés et les citoyens, ainsi que pour améliorer la conciliation travail-famille, nous suggérons d'éliminer les séances des commissions les lundis et les vendredis en période de travaux réguliers.

12- Prévoir des plages horaires protégées et réservées pour les séances de travail des commissions parlementaires et pour les mandats de la CAP

En raison de la priorité accordée à l'agenda législatif du gouvernement, les séances de travail des commissions parlementaires de même que les travaux statutaires de la Commission de l'administration publique (CAP) se retrouvent souvent relégués hors des heures régulières de l'Assemblée nationale. En pareil cas, coordonner les disponibilités de toutes les parties ajoute souvent des délais et force régulièrement le report des mandats, pourtant essentiels pour une saine démocratie.



En réservant une plage horaire pour les travaux de la CAP, nous éliminerions ces difficultés. Bien sûr, cette proposition pourrait s'arrimer avec la création de la « journée de l'opposition » concernant les travaux au Salon bleu.

UN PARLEMENT OUVERT AUX QUÉBÉCOIS

13- Faire passer de 10 à 16 le nombre quotidien de déclarations de députés

Pour les citoyens, le caractère solennel des travaux de l'Assemblée nationale ajoute à l'émotion ressentie lorsque leurs exploits ou leurs noms sont mentionnés en Chambre. Les déclarations de députés, dont la durée est limitée à une minute, sont un moyen simple et rapide de mettre l'enceinte du Salon bleu au service des citoyens.

14- Créer une commission sur les pétitions

Pour combattre le cynisme et favoriser l'engagement des citoyens dans les débats, il nous apparaît essentiel de bonifier les outils actuellement mis à leur disposition, notamment les pétitions et les questions écrites, afin de mieux refléter leurs préoccupations et, dans le cas des pétitions, d'améliorer le suivi effectué.

Les pétitions représentent un excellent moyen de mobiliser une communauté ou un groupe de citoyens à propos d'un enjeu précis. Malheureusement, les séances de travail ne sont pas publiques et les pétitions ne sont presque jamais étudiées en commission parlementaire. Les citoyens, qui ont souvent investi beaucoup de temps pour la mobilisation et l'obtention des signatures, doivent donc se satisfaire d'une réponse écrite ne permettant aucun espace de discussion.

Pour donner une plus grande place aux préoccupations citoyennes dans les travaux de l'Assemblée, nous proposons la mise en place d'une commission parlementaire se consacrant exclusivement à l'étude des pétitions citoyennes et des enjeux qu'elles soulèvent. Ainsi, la population aura davantage d'influence sur les travaux menés au sein de SON Parlement.



15- Permettre aux citoyens d'adresser des questions écrites au gouvernement

Pour combattre le cynisme et favoriser l'engagement des citoyens dans les débats, il nous apparaît essentiel de bonifier les outils actuellement mis à leur disposition, notamment les pétitions et les questions écrites, afin de mieux refléter leurs préoccupations et, dans le cas des pétitions, d'améliorer le suivi effectué.

Les pétitions représentent un excellent moyen de mobiliser une communauté ou un groupe de citoyens à propos d'un enjeu précis. Malheureusement, les séances de travail ne sont pas publiques et les pétitions ne sont presque jamais étudiées en commission parlementaire. Les citoyens, qui ont souvent investi beaucoup de temps pour la mobilisation et l'obtention des signatures, doivent donc se satisfaire d'une réponse écrite ne permettant aucun espace de discussion.

Pour donner une plus grande place aux préoccupations citoyennes dans les travaux de l'Assemblée, nous proposons la mise en place d'une commission parlementaire se consacrant exclusivement à l'étude des pétitions citoyennes et des enjeux qu'elles soulèvent. Ainsi, la population aura davantage d'influence sur les travaux menés au sein de SON Parlement.

16- Affirmer que l'Assemblée nationale n'est pas un tribunal populaire et confirmer le droit, pour un citoyen, d'être entendu

Les débats de l'Assemblée étant réservés à ses membres, les citoyens et citoyennes n'ont pas la possibilité de s'y défendre et de présenter leur point de vue lorsqu'ils sont visés personnellement. Nous croyons donc important d'affirmer que l'Assemblée nationale doit s'abstenir de se transformer en tribunal chargé de juger personnellement un citoyen ou une citoyenne du Québec.

Le pouvoir judiciaire demeure le forum approprié pour faire respecter les lois du Québec de même que les droits des citoyens à une défense pleine et entière.

